BULLETIN D'INSCRIPTION 16eme VIDE-GRENIER / BROCANTE
DRULINGEN Dimanche 09 juin 2024
(sur la place MARTZLOFF, placement suivant l'ordre d'arrivée)

Nom / Prénom: _____

Adresse :_____

Code postal _____ VILLE _____

TEL :_____ E-mail _____

Né(e) le :_____ à Ville : _____Dépt._____

N° carte d'identité ou N° de passeport : _____

Lieu de délivrance : _____ Date de délivrance : _____/_____/_____

Je souhaite stationner dans la mesure des places disponibles : ☐ Voiture ☐ Remorque ☐ Camionnette

N° de carte prof. ou N° de registre du commerce : _____

Nature des produits exposés : _____

Pour les **PARTICULIERS et BROCANTEURS :**
Je réserve : 5 mètres à **10 €** (minimum) + ……..…mètre(s) à **2 €/**m = un total de …….. €

Pour les **PROFESSIONNELS (hors brocanteurs) :**
Je réserve : 5 mètres à **15 €** (minimum) + ……..…mètre(s) à **3 €/**m = un total de …….. €

Ci-joint *** Un chèque de …….. € libellé à l'ordre du Tennis de Table de Drulingen**
*** La photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport**
(celle des parents pour les mineurs) **et de la carte professionnelle** (pour les professionnels)

Pour les particuliers : Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du code du commerce), de participer au maximum à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. L321-9 du code du commerce) et m'engage à respecter le règlement dont j'ai pris connaissance.

Pour les professionnels : Je déclare sur l'honneur être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du commerce et tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art. 321-7 du Code pénal) et m'engage à respecter le règlement dont j'ai pris connaissance.

Fait à _____**le** ___/_____**/ 2024** **Signature de l'exposant :**

A déposer ou à envoyer chez : Patrice OTTER, 18 rue du printemps 67320 DRULINGEN
RENSEIGNEMENTS : 06 02 22 66 36 (ouverture de la ligne le 1 mai)

✂ ----------✂----------✂

Règlement du 16ème vide-grenier de Drulingen – 09 juin 2024 – à conserver par l'exposant

- **Le vide-greniers est réservé aux particuliers vendant des objets personnels et usagés mais en bon état et aux professionnels déclarant préalablement la nature de leur stand.**
- Toute déclaration et/ou vente frauduleuse sera sanctionnée
- Toute réservation non accompagnée de son paiement et du duplicata de la pièce d'identité ne sera pas prise en compte
- Le numéro d'emplacement choisi par l'organisation sera communiqué à l'arrivée. L'exposant ne peut le modifier de sa propre initiative.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement ultérieur au 2 juin 2024.
- **La mise en place des exposants se fait de 6 h à 8 heures svt ordre d'arrivée** Les places non occupées à 8h30 seront redistribuées
- Les animaux doivent être tenus en laisse et muselés
- L'exposant s'engage à laisser l'endroit qu'il occupe dans l'état d'origine et à remporter ses déchets et les objets non vendus.

Toute pollution identifiée pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

- Un registre nominatif précisant les coordonnées des exposants sera tenu par l'organisateur

SONT INTERDITS :

- **Les stands de boissons et denrées alimentaires, à consommer sur place, puisque réservés aux organisateurs**
- La vente d'animaux vivants
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion
- L'introduction de substances nocives et/ou explosives
- Toute utilisation de moyens de chauffage
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux
- Toute manifestation bruyante

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. En cas de non respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge pour prendre toutes les dispositions qui s'imposent, voir même de procéder à des expulsions,sans que celle-ci donne droit à un remboursement. Ce règlement a été déposé à la maire et la gendarmerie de Drulingen.